



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 723-1 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS**

Ce règlement énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil municipal.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

**DONNÉ À VAL-DAVID**, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.

(signé Sophie Charpentier)

---

Sophie Charpentier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière